



Traitement des élus Municipaux

La rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2021, était la suivante :

	Rémunération (excluant les charges sociales)	Allocation de dépense
Maire	6 868.00 \$	3 434.00 \$
Conseillers et conseillères	14 544.00 \$	7 272.00 \$
Représentant à la MRC d'Acton	1 869.28 \$	934.64 \$
Représentant à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	420.06 \$	210.06 \$

